



Saisir le potentiel du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement pour renforcer l'égalité, l'équité et la cohésion dans une Europe qui vieillit!

Déclaration finale de l'Assemblée générale de AGE 2016

Les membres de AGE se sont réunis lors de l'Assemblée générale 2016 et appellent les institutions européennes, les États membres de l'UE, les autorités locales et régionales à utiliser tous les cadres stratégiques pertinents, y compris au niveau mondial, pour combattre l'âgisme et renforcer de manière adéquate l'ensemble des droits des personnes âgées.

Le respect et la jouissance des droits de l'homme par tous est une caractéristique fondamentale de nos sociétés démocratiques. Si **le droit d'être respecté et traité avec dignité**, de participer et d'être inclus dans la société peut sembler assez naturel pour certaines personnes, cela **reste un défi pour nombre de personnes âgées**. Cela est d'autant plus vrai actuellement que les préoccupations économiques ont tendance à éclipser les droits fondamentaux. Les personnes âgées ne doivent pas se voir refuser la possibilité de participer à la société et de bénéficier des avancées économiques et sociales. Il convient de reconnaître l'importante contribution sociale et économique apportées par les personnes âgées aux jeunes générations, aux entreprises et aux nombreux projets intergénérationnels.

La crise économique et sociale persistante qui appauvrit des groupes entiers de notre société, y compris les personnes âgées, associée à la pression démographique des baby-boomers, et plus récemment la crise des réfugiés, la peur croissante des attaques terroristes et le referendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, devrait conduire l'UE à reconsidérer ses objectifs fondamentaux, son organisation et son fonctionnement.

Dans l'intérêt des personnes âgées d'aujourd'hui et de demain, les membres de AGE réaffirment leur engagement à aider l'UE à se rapprocher de ses citoyens et à créer une société tournée vers l'avenir, qui encourage et valorise le rôle de chacun et permet à chacun de vivre dans la dignité quel que soit son âge, son sexe, sa race ou son origine ethnique, sa religion, son handicap ou son orientation sexuelle.

Cela exige l'adoption de politiques globales, coordonnées et progressistes qui abordent tous les aspects du vieillissement de la population, en se basant sur les initiatives existantes pertinentes, y compris la révision du **Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (MIPAA ou Plan de Madrid)**. C'est pourquoi, nous soumettons les recommandations suivantes sur ce qui doit être mis en place afin de mieux protéger les droits des personnes âgées dans un contexte institutionnel, social et économique complexe, tant au niveau européen que mondial.

Pour le texte complet des recommandations de l'Assemblée générale de AGE, veuillez-vous référer aux pages suivantes.



Le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement doit renforcer le respect des droits fondamentaux des personnes âgées

Les droits des personnes âgées connaissent actuellement un élan au niveau international avec le débat en cours sur les différentes façons d'améliorer leur protection sur le terrain, notamment grâce à la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ; la recommandation du Conseil de l'Europe sur la promotion des droits des personnes âgées ; le travail de Experte Indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme ou du Groupe de travail à composition non-limitée sur le vieillissement de l'ONU. AGE se félicite de ces développements, mais insiste auprès de l'Union européenne pour qu'elle s'inspire de ces avancées et propose leurs propres instruments relatifs aux droits de l'homme pour protéger les droits des personnes âgées. Entre-temps, le cadre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (MIPAA) devrait être utilisé pour suivre la façon dont les instruments existants relatifs aux droits de l'homme s'appliquent réellement aux les personnes âgées et se répercutent sur leur vie. Ce suivi doit également être accompagné d'actions positives qui permettent aux personnes âgées de développer les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice d'une citoyenneté active.

Alors que le MIPAA n'est pas un instrument des droits de l'homme en tant que tel, il a le potentiel de répondre à différents défis auxquels les personnes âgées sont confrontées, de leurs activités socio-économiques à leur participation culturelle, civique et politique. Contrairement à d'autres processus politiques actuels sur le vieillissement, le MIPAA contient un certain nombre de références pertinentes sur les droits des personnes âgées. Cependant, malgré ce progrès considérable, le MIPAA n'est ni complet, ni tout à fait adéquat pour répondre aux besoins des personnes âgées et protéger leurs droits.

Afin de contribuer à la révision, en 2017, de la stratégie régionale d'exécution (RIS) du MIPAA pour l'Europe, AGE a analysé le degré de progrès dans la mise en œuvre du plan aux niveaux national et infranational. Regrettant la faible visibilité du plan dans les agendas politiques nationaux, et le manque général de participation des personnes âgées, de leurs organisations représentatives ou d'autres parties prenantes (par exemple, les organismes pour l'égalité, les institutions nationales des droits de l'homme, les chercheurs, le secteur privé) dans ce processus, l'Assemblée générale 2016 de AGE exhorte l'Union européenne et les gouvernements nationaux, en particulier, à :

- Mener une action de sensibilisation au Plan de Madrid et impliquer d'autres parties prenantes, en particulier les personnes âgées, dans sa mise en œuvre, dans le suivi et dans la reformulation éventuelle des objectifs;

- Faire en sorte que toutes les réformes socio-économiques actuelles et futures, en particulier celles prises dans le cadre du Semestre européen, prennent dûment en compte leur impact sur les groupes de population vulnérables, contribuent à la lutte contre l'âgisme dans tous les domaines de la vie pour permettre aux personnes âgées de vivre dans la dignité et de participer à la société au même titre que les autres citoyens ;
- Reconnaître et relever les défis auxquels les personnes âgées sont confrontées à travers l'UE : un revenu suffisant pour vivre dans la dignité; un accès à l'emploi et à la formation tout au long de la vie; des réseaux sociaux pour lutter contre la solitude et pour stimuler la participation sociale; des soins de santé et des services de longue durée abordables, accessibles et de haute qualité ; un accès aux biens et aux services quel que soit l'âge ;
- Suivre la recommandation de l'expert indépendant de l'ONU sur les droits des personnes âgées, appelant à un nouvel instrument contraignant, tel qu'une convention internationale. Ceci afin de mettre en avant les obstacles liés aux droits fondamentaux auxquels les personnes âgées sont confrontées, tout en considérant les moyens par lesquels la convention actuelle de l'ONU sur les droits des personnes handicapées pourrait être applicable aux personnes âgées ;
- Suivre le récent appel de la CEE-ONU en faveur de stratégies actives répondant aux besoins économiques, sociaux et de soins de santé des migrants âgés ; ceci afin de faire face à la mobilité et la migration internationale croissante de la population à un âge plus avancé ;
- Appliquer une approche basée sur les droits lors de la mise en œuvre des domaines couverts par le Plan en vue de promouvoir et de défendre les droits des personnes âgées dans les lois, les politiques et les plans nationaux;
- Utiliser une approche raisonnée, qui s'appuie sur des données probantes, pour élaborer des politiques sur le vieillissement et des indicateurs communs dans le cadre des objectifs du MIPAA. Une plus grande attention doit être accordée au développement social, et pas uniquement aux indicateurs économiques, ainsi qu'à la répercussion positive des mesures sociales sur l'économie. Des indicateurs qualitatifs doivent être développés en complément aux indicateurs quantitatifs au niveau national et européen afin de refléter une définition et une compréhension complète et exhaustive de la notion de qualité de vie tout au long de la vie.
- Intégrer, lors de la mise en œuvre du MIPAA, les objectifs et indicateurs quantitatifs de protection sociale utilisés dans le cadre des autres processus politiques, tels que la

« Stratégie Europe 2020 », l'Index sur le vieillissement actif développé par la Commission européenne et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), ou encore les futurs objectifs et indicateurs qui seront proposés suite à la consultation sur le Socle européen des droits sociaux;

- Promouvoir le MIPAA afin de le rendre plus visible, compréhensible et de renforcer ses liens avec toutes les actions gouvernementales et les initiatives pertinentes qui ont un impact sur le vieillissement de la population en Europe et la vie des personnes âgées. Cela permettra d'améliorer l'appropriation du processus par les acteurs concernés et de faciliter sa mise en œuvre à tous les niveaux;
- Introduire des mécanismes de suivi et de mise en œuvre de responsabilité afin d'évaluer les progrès accomplis dans tous les objectifs du MIPAA et dans sa Stratégie régionale d'exécution. Malgré quelques progrès réalisés dans certains domaines, la mise en œuvre du plan a été très fragmentée et inégale, et n'a pas permis d'obtenir des résultats tangibles pour l'ensemble de ses objectifs;
- Supprimer les obstacles à la participation des personnes âgées et de leurs organisations dans le suivi et la mise en œuvre du Plan (grâce à une plus grande transparence et un réel mécanisme de consultation) en vue de réaliser son plein potentiel pour établir un consensus entre toutes les parties prenantes sur la façon de créer une société inclusive pour tous les âges. L'objectif ultime est d'assurer que les personnes puissent vieillir dans la sécurité et la dignité, tout en continuant à participer à la société en tant que citoyens à part entière.

AGE Platform Europe et ses membres s'engagent à mener un dialogue constructif avec l'Union européenne et leurs gouvernement et autorités nationales respectifs afin de mener à bien le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

FIN